



ECF / REUNION TECHNIQUE 08.02.2018 10h30-12H00

LISTE DES ELEMENTS A AMENER POUR FAIRE LES DOETH

- Effectifs par établissement autonome : ETP en CDI, CDD, Intérim pour accroissement temporaire d'activité
- Amener les précédentes DOETH 2016 envoyées en 2017
- Amener le code de télédéclaration

Pour chaque travailleur handicapé à déclarer :

- Âge, type de contrat, poste et code PCS, date d'embauche / sortie, date de naissance
- Justificatif de reconnaissance du handicap (RQTH, pension d'invalidité, IPP, carte d'invalidité...)
- Temps de travail : temps plein ou partiel
- Temps de présence : les périodes d'absence en nombre de jours et le motif d'absence
- Justificatif de Reconnaissance de la Lourdeur du Handicap (RLH)

ESAT -EA / Travailleurs indépendants handicapés

- Justificatifs des dépenses avec le secteur protégé et adapté ESAT / EA ou travailleurs indépendants handicapés : factures HT et équivalence en UB,
- N°SIRET de chaque ESAT / EA ou travailleur indépendant

Stagiaires ou personnes accueillies en période de mise en situation en milieu professionnel :

Nombre d'heures de stage, dates de stage, type de reconnaissance handicap du stagiaire

Liste des ECAP (emplois exigeant des conditions d'aptitude particulière) :

Nombre d'ECAP en ETP + code PCS

Dépenses déductibles

Facture TTC de chaque dépense

N°SIRET du fournisseur